

Commerçants, artisans, ouvriers: les exclus de l'Assemblée nationale

Madame Muguette Jacquaint, députée de la 3^e circonscription de Seine-Saint-Denis, et membre du Parti communiste, ne demande pas le renouvellement de son mandat. Avec elle disparaîtra l'un des trois parlementaires qui, dans leur « bio », face à la mention « profession » peuvent écrire: « ouvrier ». Maxime Gremetz élu (communiste) de la Somme et Jean-Marie Ajbrone (socialiste élu en Moselle) sont les deux autres. M^{me} Jacquaint a débuté à seize ans dans cette usine Sonolor de La Courneuve qui, dans les années soixante, et avant la marée de la concurrence japonaise, fabriquait transistors, postes de radio et de télévision. Elle était des 600 à 700 ouvriers spécialisés qu'employait l'usine et si, élue en 1981, systématiquement réélue depuis, son existence a changé, elle gardait assez de souvenirs de sa vie d'ouvrière et de militante, assez de contacts avec le monde dans lequel elle avait vécu une jeunesse difficile

pour pouvoir juger autrement que de façon littéraire et conventionnelle de la condition ouvrière.

Elle demeure donc, pour quelques jours encore, l'un des trois parlementaires « ouvriers » que compte l'Assemblée nationale. Trois sur 577. Comme il y a cinq députés qui peuvent légitimement se dire commerçants et cinq autres artisans, ce sont treize parlementaires seulement qui représentent des millions d'hommes et de femmes: la France des commerçants, des ouvriers, et des artisans. Face à cette escouade, cinquante et un enseignants, vingt-huit fonctionnaires de catégorie A, sept de catégorie B, deux de catégorie C et vingt-sept députés issus des grands corps de l'État.

Il n'est nullement question d'opposer les uns aux autres mais, avant les législatives, d'attirer l'attention sur un déséquilibre flagrant, et sur la sous-représentation, dans une Assemblée où l'on débat des problèmes de la nation, de ceux et celles qui, au quotidien, vivent ces problèmes et

Par
Henri Amouroux*



« Encore faudrait-il que la politique attire d'autres candidats que des hommes (et des femmes) assurés de leurs lendemains »

souffrent, souvent, de solutions élaborées et votées en toute ignorance des réalités par des hommes qui appartiennent à un autre

monde: celui qui est protégé du chômage, des ruineuses conséquences des 35 heures, de la paperasse vomie par ces bureaux dont la mission semble être de corriger, de contredire ou d'annuler la paperasse de la veille.

Encore l'Assemblée qui va disparaître est-elle une Assemblée de droite, c'est-à-dire sociologiquement moins monolithique qu'une Assemblée de gauche à l'image de celle de 1981, après la victoire de François Mitterrand, dans laquelle le Parti socialiste dominant comptait parmi ses 265 députés 63 % de fonctionnaires ! Tous honorables, mais tous ignorants des problèmes d'un peuple dont on ne peut écrire qu'ils étaient le parfait reflet !

Sans doute, l'Assemblée actuelle bénéficie-t-elle d'un saupoudrage à la Prévert: deux agents immobiliers, un architecte, huit pharmaciens, autant de journalistes, une sage-femme, deux marins, onze (oui onze) « permanents politiques » qui sont des employés des partis, il n'en reste pas moins

que la majorité ou la quasi-majorité des élus, bienheureuse prisonnière de la fonction publique dont elle est issue et qu'elle retrouvera (avec quelques avantages) en cas de défaite, ne peut porter grand intérêt aux difficultés des dirigeants des PME; comprendre leur irritation devant les différents taux de TVA (19,6% pour les uns, 5,5% pour les autres, demandez aux restaurateurs ou aux brocanteurs) les « effets de seuil » qui bloquent le développement des entreprises; les difficultés de trésorerie; les retards mis par l'État à payer ses dettes...

Il ne s'agit naturellement pas d'avoir une Assemblée nationale élue à la proportionnelle des professions. Au moins peut-on souhaiter que la future soit moins déséquilibrée que les précédentes. Que les commerçants et les artisans soient plus nombreux que cinq, les ouvriers plus nombreux que trois. Encore faudrait-il que la politique attire d'autres candidats que des hommes (et des femmes)

assurés de leurs lendemains. On a récemment mené grand tapage à la suite du vote attribuant aux députés battus – et n'ayant pas retrouvé d'emploi – une indemnité de chômage dégressive pouvant se poursuivre cinq ans. La mesure ne touchant évidemment pas les fonctionnaires, onze parlementaires seraient dans ce cas. Pourquoi se scandaliser alors que ce qui « retient » commerçants, artisans, mais aussi avocats, médecins, membres des professions libérales de s'engager en politique, c'est évidemment la crainte de ne pas retrouver clients – ou clientèle – après une défaite électorale.

Si on veut que la politique ne soit pas – avec toutes les erreurs néo-parlementaires seraient dans ce cas. Pourquoi se scandaliser alors que ce qui « retient » commerçants, artisans, mais aussi avocats, médecins, membres des professions libérales de s'engager en politique, c'est évidemment la crainte de ne pas retrouver clients – ou clientèle – après une défaite électorale.

* De l'Institut.

Les vertus mal connues du système électoral allemand

Le vent d'Ouest nous amène de l'autre côté du Rhin les débats français sur le système électoral de l'Hexagone. Les prises de position de plusieurs candidats sur le système allemand rendent nécessaire de clarifier quelques aspects du « modèle germanique ». Un élément déterminant qui semble attirer les « réformistes » français: la dose de proportionnelle incluse dans le système allemand.

Les élections à l'échelle fédérale, c'est-à-dire l'élection des membres du Bundestag, dont la majorité élira un chancelier (ou une chancelière!), sont en effet le fruit d'un système mixte qui mélange scrutin uninominal majoritaire à un tour et scrutin proportionnel plurinominal. Concrètement, chaque électeur dispose de deux voix, qui correspondent chacune à la moitié des députés du Bundestag: La première (*Erststimme*) constitue un vote personnel pour un candidat particulier (d'un parti) dans l'une des 299 circonscriptions uninominales. Les 299 candidats

qui obtiennent la majorité, même relative, de ces premières voix, disposent de ce que l'on appelle un « mandat direct » (*Direktmandat*).

La seconde voix (*Zweitstimme*) est un vote pour un parti d'après une liste de parti à l'échelle de l'État fédéral (*Landesliste*). Ce second vote détermine combien de représentants seront envoyés par chaque parti au Bundestag, sachant que seuls sont admis les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages au plan national ou ayant trois députés élus « directement ».

Cette « loi des 5% » est la condition *sine qua non* de l'existence de la proportionnelle dans le système allemand. Les mauvais souvenirs d'une République de Weimar aux gouvernements fortement instables du fait d'un nombre exorbitant de partis au Parlement ont conduit à ce seuil obligatoire.

À l'issue du vote, un calcul savant permet d'équilibrer l'Hémicycle à l'aide du résultat de la seconde voix. Land par Land, en ajoutant aux 299 députés déjà élus un certain nombre de sièges selon

les listes des partis. Par exemple, si mon parti social-démocrate (SPD) obtient dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie soixante sièges sur la base de la deuxième voix et quarante sur la base de la première, il a droit en plus aux vingt premiers candidats de sa liste.

Et si un parti gagne plus de sièges directs dans un Land que le nombre de sièges qui lui sont accordés en fonction des deuxièmes voix, ces mandats excédentaires (*Überhangmandate*) lui reviennent tout de même: il suffit d'augmenter le nombre de députés! Le nombre de sièges dans l'Hémicycle varie ainsi selon les législatures; il est de 614 dans la législature actuelle et était de 601 dans la dernière.

Notre système permet aux partis très concentrés géographiquement d'être aussi présents dans l'Assemblée. L'avantage de ce système des « deux voix » (apposées sur les bulletins de vote), appelé « scrutin proportionnel personnalisé », est déjà qu'il permet à des

Par
Angelica Schwall-Düren*



« En Allemagne, il est pratiquement impossible pour un parti de former un gouvernement à lui tout seul »

hommes et des femmes politiques de s'imposer tant par leur personne (première voix) que par le biais de leur parti (deuxième voix). Les électeurs peuvent répartir

leurs choix sur deux voix, qui peuvent être divergentes. Et grâce à la proportionnelle, les petits partis qui ne pourraient s'imposer par le scrutin majoritaire peuvent disposer d'une forte représentation au Bundestag, comme par exemple les Verts, qui n'ont réussi à faire élire qu'un seul mandat direct dans l'histoire de leur parti, mais disposent de 51 sièges! La grande spécificité allemande se révèle après les élections: il est pratiquement impossible pour un parti de former un gouvernement à lui tout seul. Cela n'a eu lieu qu'une fois en 58 ans de République fédérale. Les tractations entre les partis ont lieu après les résultats. Elles conduisent souvent à des réajustements de programme, ce qui n'est pas sans mécontenter les électeurs.

Venons-en à ce qui semble intéresser beaucoup les Français, la grande coalition entre conservateurs (CDU) et sociaux-démocrates (SPD). Je tiens à tordre le cou à une idée reçue qui circulait pendant la campagne présidentielle française: le concept de grande

coalition n'est pas une fin en soi ou un pur produit du système allemand!

Comme l'a dit le politologue Henrik Enderlein, c'est un « *marriage forcé* » imposé par deux réalités: les élections de 2005: pas de majorité claire pour les coalitions « traditionnelles » SPD-Verts ou CDU-libéraux; obligation aux deux grands partis de s'entendre étant donné la majorité détenue par la CDU au Bundestag (qui doit entériner une grande majorité des lois élaborées au Bundestag). La coalition est un partenariat de raison pour pouvoir débloquent un certain nombre de réformes nécessaires et aller au-delà du plus petit dénominateur commun imposé par le système fédéral.

* Député, vice-président du groupe parlementaire social-démocrate (SPD), chargée des Affaires européennes, élue sur la liste de son parti dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie.

Il faut des Noirs au gouvernement

Il faut saluer la présence de nombreuses femmes dans le premier gouvernement de Nicolas Sarkozy. L'équipe dirigée par François Fillon respecte la parité: huit hommes et sept femmes. On peut se réjouir de la nomination de Rachida Dati, première femme issue des minorités visibles à accéder à un ministère régulier. Elle est ministre pour ses compétences. Mais il se trouve qu'elle renvoie à la société française et au monde un message positif sur la diversité de notre société. Cette même logique conduit à souhaiter la présence de Noirs dans la prochaine équipe gouvernementale.

Les nouveaux visages comme celui de Rachida Dati accélèrent l'acceptation de la diversité de la France. Dans la lignée des Roger Bambuck, Kofi Yamgnane et d'autres, la nomination de ministres noirs dans le prochain gouvernement aurait valeur d'exemple.

« Pourquoi ne pas prendre les mêmes mesures pour les Bretons ou pour les Auvergnats », entend-t-on parfois? Parce que être breton ou auvergnat ne constitue pas un facteur de discrimination, alors qu'être femme, noir, ou arabo-berbère expose à des inégalités dans l'accès à l'emploi, au logement, aux loisirs et aux responsabilités politiques.

Il suffit de marcher dans la rue pour prendre conscience de la diversité de la France. Et il suffit d'aller à l'Assemblée nationale, au Sénat, à l'Élysée ou à l'hôtel Matignon pour constater que les citoyens issus de la diversité occupent au sein du paysage politique de notre pays une proportion sans rapport avec leur nombre dans la société française.

L'absence de représentativité de la classe politique a de graves

Par
Patrick Lozès*



« Les nouveaux visages comme celui de Rachida Dati accélèrent l'acceptation de la diversité de la France »

conséquences sur la légitimité du pouvoir. Il appartient aux dirigeants de France et en premier lieu au président de la République de donner l'exemple d'une démocratie moderne dans laquelle chacun se reconnaît, se retrouve, se respecte et accepte toutes les composantes de la nation.

Les idéaux républicains de fraternité, de liberté et d'égalité constituent un bien précieux que les injustices, notamment celles liées au déficit de représentativité, ne doivent plus mettre à mal.

Les élections passées, l'intérêt supérieur de la nation doit primer sur toute autre considération.

L'État, à son plus haut niveau, doit donner l'exemple du rassemblement et de la cohésion nationale.

Les revendications minoritaires ne sont pas des revendications multiculturalistes comme il peut en exister dans d'autres pays. Elles ne constituent pas non plus l'affirmation d'une différence, mais un combat contre les discriminations, par exemple celles dont les Noirs de France sont victimes, à cause de la couleur de leur peau. Autrefois, certains métiers étaient, de fait, interdits aux femmes. Elles-mêmes n'imaginaient pas pouvoir obtenir des diplômes, conduire des voitures ou... devenir présidente de la République. Aujourd'hui, aucune fonction ne paraît plus inaccessible aux femmes. On ne peut que s'en féliciter. Les discriminations à l'encontre des femmes ont reculé mais elles existent encore, ce qui justifie des mesures de rééquilibrage.

Quand les inégalités n'existeront plus, de telles mesures disparaîtront et les avantages indus et il conviendra de les supprimer. Il est temps, aujourd'hui, que les mêmes efforts soient mis en œuvre pour les populations noires de France et pour toutes les minorités discriminées.

Le baromètre des discriminations à l'encontre des populations noires réalisé pour le Cran par TNS Sofres estime à environ 1,9 million le nombre d'adultes noirs vivant dans l'Hexagone, dont 81 % de Français. Le premier ministre et le président de la République ne devraient pas avoir de mal à trouver parmi ces femmes et ses hommes des personnes compétentes, pour assumer des fonctions ministérielles! L'image et l'honneur de la France en sortiront grandis.

* Président du Cran, auteur de Nous, les Noirs de France (Éditions Danger Public).

Le modèle scandinave sert d'alibi

Les hommes politiques français cherchent à l'extérieur des frontières des modèles en matière économique ou sociale. La mode est aux pays du nord de l'Europe. Ségolène Royal fait souvent référence à la réussite de ces États providence. La Sécurité sociale professionnelle y serait née, le dialogue social plus avancé, le chômage des jeunes moins fort, les handicapés mieux traités.

Mais cet intérêt pour les pays scandinaves peut induire de graves malentendus si l'on oublie deux réalités: les réformes profondes engagées au début des années 1990 et le rôle des acteurs économiques et sociaux dans la gestion des problèmes collectifs. Or certains acteurs de la vie politique française dessinent leur politique d'emploi sur le modèle des pays de l'Europe du Nord, mais sans prendre en compte les réformes menées depuis une quinzaine d'années.

La Sécurité sociale professionnelle, à laquelle se réfère M^{me} Royal et qu'elle a observée dans le cas d'Ericsson en Suède, était un élément central de son programme.

Le sujet est même devenu d'une actualité brûlante, avec l'annonce de 10 000 suppressions d'emplois à Airbus.

Un État fort et des reconversions pour les salariés financées sur fonds publics, telle est la Sécurité sociale professionnelle qu'il faudrait mettre en place, selon M^{me} Royal, pour éviter ces crises à l'avenir. Or, fonder cette démonstration sur le modèle scandinave est incorrect. S'il est vrai que l'exemple d'Ericsson est intéressant, ce n'est pas en raison de la responsabilité de l'État ou de l'investissement sur fonds publics. La Sécurité sociale professionnelle telle qu'on la trouve en

Par
Anna Stellingner*



« La politique nordique conjugue un faible chômage des jeunes avec un fort taux d'activité des seniors »

Suède est bâtie sur la responsabilité de l'entreprise qui définit, sans que cela soit imposé par l'État, un système allant au-delà des simples allocations-chômage.

Les pays scandinaves ont depuis une quinzaine d'années développé des politiques d'activation dans le but d'augmenter un taux d'emploi déjà parmi les plus élevés en Europe (79 % au Danemark, en Norvège et en Suède, 74 % en Finlande, 68 % en France).

Jeunes, femmes, seniors, tous se sont vus accorder des droits et des devoirs afin de rester en activité le plus longtemps possible. LO, le plus puissant syndicat suédois, souhaite ramener la Suède à un taux d'activité de 80 %. Le partage du travail est ainsi antinomique avec la politique scandinave, qui conjugue un faible chômage des

jeunes avec un taux d'activité élevé des seniors. Il est donc étonnant d'entendre Ségolène Royal citer ces pays, alors qu'elle considère qu'encourager le travail des seniors se traduirait par une augmentation du chômage.

Les pays scandinaves ont fait le pari inverse. Les jeunes Danois, moins touchés par le chômage que les jeunes Français (7 % de chômage des jeunes de 15-24 ans au Danemark, 20 % en France), ne trouvent pas un emploi parce que les seniors leur cèdent la place (puisque 60 % des seniors de 55-64 ans sont en activité au Danemark, contre 42 % en France), mais grâce à une palette de mesures actives, allant d'une faible imposition pour les sociétés à des devoirs d'activation pour les jeunes chômeurs.

Le modèle scandinave, dont on s'inspire trop facilement dans la présentation et l'argumentation de la politique sociale française, ressemble à beaucoup d'égards à l'État providence suédois tel qu'il était à l'époque de François Mitterrand, modèle qui n'a plus grand-chose en commun avec les politiques actuelles des pays du nord de l'Europe.

Dans ce sens, on fait valoir une image conventionnelle et réconfortante d'un modèle du Nord qui n'aurait pas changé depuis l'époque d'Olof Palme. On peut penser que l'expérience scandinave sert surtout d'alibi et se trouve prise en otage pour justifier implicitement la qualité du modèle français et sa capacité à survivre sans se remettre en question.

* Directeur des recherches économiques et sociales à la Fondation pour l'innovation politique.